



COMMENTAIRES DU CPQ EN PRÉVISION DU BUDGET 2020-2021

JANVIER 2020

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleurs conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada.

1^e trimestre 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Utiliser la marge de manœuvre budgétaire en faveur de la prospérité	1
Main-d'œuvre : le défi économique numéro un	1
Contexte et enjeux	1
Recommandations	2
Fardeau réglementaire des entreprises et législation du travail	3
Contexte et enjeux	3
Recommandations	4
Fiscalité et finances publiques	4
FINANCES PUBLIQUES	4
Contexte et enjeux	4
Recommandations	5
<i>Santé</i>	5
<i>Éducation</i>	6
<i>Fiscalité</i>	7
FISCALITÉ DES ENTREPRISES	7
Contexte et enjeux	7
Recommandations	8
<i>Recommandations transversales</i>	8
<i>Crédits d'impôt</i>	9
<i>Équité fiscale</i>	10
Défis publics, agilité de l'état, Infrastructures	10
Moteurs de croissance : la capacité des entreprises à croître, innover, et se diversifier	11
Contexte et enjeux	11
Recommandations	12
Économie verte et lutte aux changements climatiques	14
Contexte et enjeux	14
Recommandations	14
<i>Valorisation des différentes sources d'énergie</i>	15
<i>Gaz naturel renouvelable (GNR)</i>	15
<i>Hydrogène</i>	15
<i>Renforcer la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable 2030 (PMD)</i>	16
<i>Écofiscalité</i>	17
<i>SPEDE</i>	17
Sommaire des recommandations	19

INTRODUCTION

UTILISER LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE EN FAVEUR DE LA PROSPÉRITÉ

L'économie du Québec affiche une bonne performance, même si tout n'est pas parfait et malgré plusieurs incertitudes mondiales. Alors que le gouvernement du Québec prépare son budget sur les bases d'un excédent prévu de 1,7 G\$¹ pour 2019-2020, le surplus s'étant élevé à 4,8 G\$ en 2018-2019, le CPQ souhaite noter l'importance, toujours essentielle, de maintenir la rigueur dans la gestion des finances publiques et des dépenses et de miser sur une utilisation judicieuse des surplus pour renforcer les piliers économiques d'une prospérité durable. En effet, les défis reliés au vieillissement démographique sont importants, autant en termes de croissance économique plus faible que de besoins croissants en santé et en soins de longue durée. En parallèle, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et la transition énergétique exigent également des actions et des moyens conséquents. De plus, le besoin d'améliorer la productivité au Québec nécessite une transition technologique réussie.

C'est dans ce contexte que le CPQ souhaite soumettre ses recommandations pour des actions visant à aider nos entreprises à être plus productives et plus compétitives pour continuer à créer de la richesse.

MAIN-D'ŒUVRE : LE DÉFI ÉCONOMIQUE NUMÉRO UN

Contexte et enjeux

La rareté du capital humain est actuellement au cœur des préoccupations des entreprises au Québec. L'impossibilité de pourvoir des postes vacants a des conséquences sur le plan économique et social, et sur la vitalité des régions.

Les pistes sont variées pour favoriser la disponibilité et le développement de la main-d'œuvre : l'éducation pour les futurs travailleurs, la formation pour les travailleurs actuels, l'immigration - tant pour la résidence permanente que les travailleurs temporaires et étudiants étrangers - et l'intégration de différents groupes sous-représentés sur le marché du travail, en particulier la participation des personnes de 55 ans et plus.

Évidemment, une autre piste importante est l'automatisation qui permet d'augmenter aussi notre productivité. Ceci requiert des investissements considérables ainsi que des conditions particulières pour que ces investissements soient rentables. De plus, tous les secteurs ayant leur spécificité, il n'y a pas de recette commune pour assurer que ce virage soit efficace tout en étant rentable.

Les mesures à mettre de l'avant au chapitre de la main-d'œuvre doivent tenir compte de plusieurs éléments, notamment :

¹ Après versement au Fonds des générations, chiffre de décembre 2019, solde révisé comparativement à 1,4 G\$ dans Le point sur la situation économique et financière du Québec, novembre 2019
http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_lepointNov2019.pdf

- Il faut que le travail soit toujours payant, et ce, en particulier pour les travailleurs plus âgés qui sont admissibles aux prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ), pour les travailleurs à temps partiel ou pour les travailleurs à faible revenu. En d'autres mots, les différents prélèvements fiscaux ou les cotisations sous-jacentes au revenu de travail et les pertes d'avantages fiscaux ou d'allocations (c.-à-d. le taux effectif marginal d'imposition) ne doivent pas être trop pénalisants pour le travailleur.
- Une logique similaire s'applique aussi pour l'employeur, pour ce qui est par exemple des cotisations sur la masse salariale, des coûts en matière d'assurances collectives ou autres avantages sociaux, de la formation, etc.
- Le fait que les travailleurs plus âgés recherchent en général plus de flexibilité.
- Plusieurs groupes de travailleurs, en particulier les travailleurs les moins qualifiés, peuvent avoir besoin de formation, dont en littératie, numératie et littératie numérique, et de mise à jour de leurs compétences.

Recommandations

Le CPQ propose ainsi les mesures spécifiques suivantes, (à noter que nous ne présentons dans ce mémoire nos recommandations concernant l'immigration, celles-ci ayant été amplement discutées dans le cadre d'autres rencontres et consultations, mais nous considérons qu'elles font partie intégrante de ce mémoire)² :

- Offrir des réductions des cotisations salariales sur les salaires des travailleurs de plus de 60 ans pour toutes les entreprises. Le gouvernement a déjà procédé en ce sens pour les PME, il faudrait considérer étendre ces mesures à l'ensemble des employeurs.
- Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences pour les travailleurs les moins qualifiés. En particulier, défiscaliser les heures de travail allouées à la formation professionnelle.
- Appliquer une réduction de la cotisation au FSS en contrepartie de l'adoption par les entreprises de mesures de prévention en santé générale et en saines habitudes de vie. Cette mesure aurait l'avantage supplémentaire d'instaurer une culture de prévention dans les entreprises et de réduire la pression sur le système de santé.
- Examiner la pertinence d'apporter d'autres changements du côté du Régime de rentes du Québec pour que la poursuite de la vie active soit toujours plus payante que la retraite. Permettre, par exemple, aux personnes de 65 ans et plus qui travaillent d'arrêter de cotiser au RRQ de même, bien sûr, qu'à leurs employeurs.
- S'assurer que le travail à temps partiel ne pénalisera pas l'employeur ni l'employé. Instaurer par exemple un plafond sur le maximum assurable sur les cotisations sur la masse salariale pour un

² Voir en particulier le mémoire du CPQ dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur l'immigration ainsi que d'autres publications qui se trouvent au lien suivant <https://www.cpq.qc.ca/fr/publications/memoires-et-etudes/commentaires-du-cpq-dans-le-cadre-des-consultations-publiques-sur-la-planification-de-l-immigration-pour-la-periode-2020-2022/>

poste, que ce poste soit occupé par une seule personne ou par deux employés à temps partiel par exemple.

- Assurer l'efficacité du « bouclier fiscal » déjà en place pour ne pas décourager les gens de travailler.
- Soutenir davantage les différents groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les personnes issues des Premières Nations, judiciairisées, handicapées, jeunes ou immigrantes, qui occupent un emploi à temps partiel, pour faciliter leur intégration sur le marché du travail. En particulier, actualiser la mesure « Subvention salariale » pour rendre admissibles ces clientèles comme le sont les travailleurs expérimentés travaillant à temps partiel.
- Défisicaliser les heures supplémentaires pour l'employeur puisque pour celui-ci, l'heure travaillée coûte encore plus que le salaire versé vu les différentes cotisations salariales qui s'ajoutent.
- De plus, face aux enjeux de mobilité vécus en raison d'une effervescence de travaux sur les réseaux de transport, envisager de mettre en place des incitatifs pour les travailleurs et pour les entreprises pour faire davantage de télétravail, de covoiturage, ou décaler les horaires. De telles mesures généreraient une réduction des coûts reliés à la congestion, en plus de soulager la pression sur les réseaux de transport collectif et individuel et d'augmenter la productivité des travailleurs.
- Adapter les horaires des cégeps pour répondre en particulier aux besoins de secteurs de nature davantage saisonnière. On peut penser notamment au secteur touristique, qui contribue grandement au dynamisme de toutes les régions et contribue aussi à nos exportations.
- Finalement, entamer une réflexion sérieuse sur l'âge de la retraite, incluant l'âge d'admissibilité au Régime de rentes du Québec. Le Québec peut jouer un rôle de leader au Canada à cet égard. Il faut réaliser que cette avenue ne réglera pas les problèmes de main-d'œuvre qui sont immédiats. Il s'agit davantage d'une mesure qui permettra de s'ajuster au prolongement de l'espérance de vie.

FARDEAU RÉGLEMENTAIRE DES ENTREPRISES ET LÉGISLATION DU TRAVAIL

Contexte et enjeux

L'encadrement du travail doit, tout en améliorant les conditions de travail des travailleurs, favoriser la compétitivité et la productivité des entreprises. Des lois et des normes du travail trop rigides et mal adaptées au contexte économique entraveront la croissance des entreprises, voire elles menaceront leur survie.

Par ailleurs, malgré les efforts d'allègement réglementaire et administratif, les entreprises au Québec continuent de souffrir d'un fardeau considérable et sont soumises à des dispositions réglementaires dont l'impact n'est pas toujours mesurable en termes strictement financiers, mais parfois en termes de décisions d'affaires, d'investissement et d'embauche.

Recommandations

À cet égard, pour le CPQ :

- Il faut poursuivre les efforts d'allègement réglementaire et administratif, et s'assurer du respect de la règle du « un pour un ».
- Veiller à ce que toute nouvelle disposition législative ou réglementaire soit appuyée par des études d'impact rigoureuses, et tienne compte d'effets non désirables contraires à l'effet recherché.
- Les dispositions actuelles concernant les clauses de différenciation dans les régimes de retraite et d'avantages sociaux doivent être maintenues, sinon il faut s'attendre à des conséquences fâcheuses majeures sur les relations de travail et les décisions d'investissements au Québec.
- La prochaine réforme des deux lois sur la santé et sécurité du travail ne doit pas introduire de nouvelles obligations aggravant le déséquilibre pour les employeurs.
- Il est possible de réduire le coût de la conformité et la vérification fiscale pour les contribuables (sociétés et particuliers) et, par ricochet, le coût de l'administration fiscale pour les gouvernements par l'unification de l'administration fiscale. Celle-ci peut et doit se réaliser tout en sauvegardant l'autonomie du Québec en matière de politique et de mesures fiscales.
- S'assurer que les dispositions réglementaires ne discriminent pas entre entreprises d'un même secteur selon leur statut juridique, notamment public ou privé, à moins d'une démonstration claire des bénéfices d'un traitement différent. Cette question se pose en particulier pour le secteur brassicole. Il faut ainsi, entre autres, considérer établir des paramètres d'encadrement réglementaire de la publicité et de la promotion des boissons alcoolisées équitables pour tous les fabricants et les réseaux de commercialisation.

FISCALITÉ ET FINANCES PUBLIQUES

FINANCES PUBLIQUES

Contexte et enjeux

Bien que nos finances publiques soient en relativement bonne santé et que le poids de la dette publique soit maintenant réduit, le Québec se caractérise toujours par une dette publique imposante et un fardeau fiscal parmi les plus lourds en Amérique du Nord.

Le déclin démographique en cours pose par ailleurs de nouveaux défis, il créera une pression supplémentaire et exigera d'importants ajustements si le Québec souhaite maintenir son niveau de vie de même que ses programmes sociaux. Il en est de même pour les besoins en lien avec la transition énergétique et climatique.

Recommandations

Le CPQ estime qu'il est important de toujours avoir une vision à long terme des finances publiques et de faire preuve d'une grande transparence. Dans cette perspective, le CPQ salue les premiers efforts déjà consentis par le gouvernement dans cette direction, et appuie la proposition de créer un poste de directeur parlementaire du budget qui devrait, entre autres, dresser à intervalles réguliers un portrait indépendant et objectif de l'état des finances publiques.

Pour une culture de performance au sein de l'administration publique, tout en reconnaissant les récents développements mis de l'avant au Conseil du trésor, le CPQ recommande :

- Instaurer une culture de gestion budgétaire basée sur les résultats plutôt que sur les moyens, par l'instauration d'un système de gestion incitant à la performance des administrations et des organismes publics;
- Analyser périodiquement la performance des programmes du gouvernement, en premier lieu ceux qui sont financés par des fonds ou des prélèvements spéciaux;
- Étudier l'enjeu du développement du capital humain et de l'absentéisme au sein de la fonction publique;
- Améliorer et assurer un suivi rigoureux des systèmes d'évaluation de la performance des programmes et du personnel, au sein de la fonction publique, et les compléter par des stratégies de mise à jour des connaissances et de développement des talents et des compétences.

Nous nous attarderons dans ce qui suit à des propositions plus spécifiques aux deux principaux postes budgétaires.

SANTÉ

Alors que près de 43 % des dépenses de mission de l'État sont attribuables à la santé et aux services sociaux, ce poste de dépenses est de loin le plus important et la pression à la hausse est forte, la question du financement de la santé est centrale pour la stabilité des finances publiques du Québec et pour sa capacité à augmenter les investissements dans d'autres domaines tels que l'éducation, l'environnement et les infrastructures. À ce sujet, le CPQ recommande de :

- Miser davantage sur l'innovation et introduire une culture de l'innovation dans le domaine de la santé, pour arriver à contrôler le poids des dépenses en santé tout en répondant aux besoins et en améliorant les services rendus. Bien sûr, l'utilisation des nouvelles technologies, dont les technologies numériques, permettent d'améliorer les diagnostics et les soins. Elles offrent aussi la possibilité d'optimiser les actifs informationnels de l'État et d'augmenter la qualité des services publics. Elles peuvent même avoir des bénéfices écologiques en permettant de réduire les déplacements.
- Optimiser l'apport de chacun des acteurs et partenaires, publics et privés, que ce soit par exemple au niveau des fournisseurs, de la pratique des médecins et autres professionnels de la santé, ou des ressources en hébergement. On peut penser aussi à des ententes possibles avec les

compagnies pharmaceutiques pour une meilleure utilisation des ressources et un usage optimal des médicaments tout en soutenant des projets de R-D provenant de la grappe des sciences de la vie.

- Miser sur des mécanismes et des politiques qui favorisent la décentralisation, la responsabilisation des acteurs et la concurrence.
- Miser sur des modes d'octroi de contrats publics qui favorisent l'innovation et les décisions basées sur la « valeur ».
- Considérer des allègements fiscaux tel un congé de taxes sur la masse salariale face aux enjeux de la main-d'œuvre, par exemple pour les travailleurs dans les centres privés de soins de longue durée. Une réduction des charges salariales pourrait permettre de dégager une marge pour verser des salaires plus élevés et ainsi favoriser l'embauche et la rétention du personnel.
- Mettre en place un comité d'experts chargé d'analyser les besoins futurs en termes de soins de longue durée pour les personnes en perte d'autonomie, et les pistes pour y répondre.

ÉDUCATION

Les investissements en éducation font clairement partie des investissements les plus rentables pour une société. À ce sujet le CPQ recommande de :

- Continuer d'investir de manière probante dans le financement en éducation à tous les niveaux d'enseignement, en s'assurant que les budgets en éducation augmentent au-delà des coûts de système tout en ayant toujours le souci de la performance tel que discuté ci-dessus.
- Optimiser l'apport des écoles privées en complémentarité avec les écoles publiques pour répondre aux besoins selon les réalités démographiques des différentes régions, et pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers. Pour ce faire, il faut probablement considérer rétablir l'octroi d'agrément aux fins de subventions.
- Favoriser la mobilité des étudiants en formation professionnelle et technique en offrant des bourses aux étudiants pour aller étudier dans des domaines ciblés en région, ainsi qu'un soutien financier aux établissements qui les recevront afin de leur permettre d'avoir le nombre suffisant d'étudiants pour démarrer certaines cohortes qui ne pourraient autrement être constituées.
- Moduler les règles de financement et assurer une souplesse des programmes pour répondre aux besoins particuliers des établissements scolaires publics et privés.
- Reconnaître les besoins des établissements publics et privés pour le maintien des infrastructures afin d'assurer des conditions propices à la réussite des élèves.
- Soutenir les établissements d'enseignement supérieur, partout au Québec, dans la mise en place de cours en ligne afin de faciliter l'accès aux études supérieures.
- Offrir une contribution publique en contrepartie de dons des personnes et des entreprises aux

fondations de cégeps pour encourager la philanthropie, comme cela se fait actuellement dans les universités dans le cadre du programme « Placements universités ».

- Le CPQ voudrait également attirer l'attention du gouvernement sur les conditions extrêmement précaires qui touchent plusieurs organismes communautaires alors que ceux-ci apportent une contribution inestimable auprès de plusieurs clientèles, notamment au niveau de l'éducation. C'est en particulier le cas des organismes communautaires dont le financement n'est pas assumé majoritairement par les gouvernements.

FISCALITÉ

Il est important de rappeler l'importance de notre fardeau fiscal global, et ce, autant celui des individus que celui des entreprises. À 38,6 % de son PIB, le taux de pression fiscale au Québec est supérieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE (34,3 %), à la moyenne des pays du G7 (35,6 %), et à la moyenne canadienne.³

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Contexte et enjeux

La compétitivité fiscale demeure une condition essentielle de la santé financière et de la capacité d'investir des entreprises.

Les prélèvements fiscaux auprès des entreprises (impôts sur les bénéfices, taxes sur la rémunération et taxes sur le capital des sociétés) s'élèvent au Québec à 5,9 % du PIB, ce qui le situe au-dessus de la moyenne du reste du Canada (4,2 %). La principale source de l'écart avec les autres provinces provient de la cotisation au FSS. Pour ce qui est de la comparaison avec les autres pays, les prélèvements en pourcentage du PIB au Québec dépassent considérablement la moyenne de l'OCDE (3,8 %). Seulement quatre pays de l'OCDE (Luxembourg, Suède, Norvège et Australie) imposent plus lourdement leurs entreprises en proportion du PIB.

- En termes de taux effectif marginal sur l'investissement (TEMI), le Québec se classe relativement bien, grâce, notamment, aux mesures touchant à l'amortissement sur les investissements. Le TEMI du Québec s'établit à 10,5 % en 2019, soit un niveau plus faible que la moyenne canadienne (15,8 %) ⁴ et que celui des États-Unis (21,7 %). Il faut noter toutefois que l'avantage important dont jouissait le Québec et le Canada en général par rapport aux États-Unis a été réduit. Tandis que l'écart entre le Québec et les États-Unis était de 16,4 points de pourcentage en 2017, cet écart est de 11,2 points de pourcentage en 2019. De plus, malgré l'importance du TEMI sur le plan de la

³ http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/01/cr_2020-01_bilanfiscalite2020.pdf

⁴ Selon le Budget du Québec (http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf), le TEMI s'élève à 8,4 % au Québec en 2019. La méthodologie est légèrement différente de celle utilisée par Mintz et Bazel. Nous avons utilisé cette dernière source parce qu'elle contient des données pour tous les pays de l'OCDE. Selon le Budget du Québec, le TEMI est de 13,8 % pour le Canada, 18,7 % pour les É.-U. et 18,4 % pour la moyenne de l'OCDE; les chiffres sont ceux de 2018. Selon la CFFP, le TEMI au Québec est de 10,6 % et la moyenne canadienne, de 15,3 %.

compétitivité fiscale et des incitatifs à l'investissement, certaines nuances sont à faire. Tout d'abord, il faut noter que pour les entreprises qui n'investissent pas pendant une année, c'est le taux statutaire d'impôt sur les bénéfices des sociétés qui demeure le plus pertinent, et par cette mesure le Québec est relativement moins compétitif. Le taux combiné fédéral-provincial s'établit à 26,6 % pour les grandes entreprises en 2019 (dans la moyenne canadienne).⁵ À l'échelle de l'OCDE, 24 pays membres ont un taux d'impôt des sociétés plus faible que celui du Québec, notamment les pays scandinaves et le Royaume-Uni. De plus, les différentes dispositions fiscales font qu'en pratique, les exportateurs américains profitent d'un taux de 16 % alors que le taux est de 26,6 % pour nos exportateurs.

- Un autre élément est que, contrairement aux États-Unis où tous les actifs sont amortissables à 100%, au Canada et au Québec, seuls les nouveaux actifs utilisés pour la fabrication et certains équipements produisant de l'énergie propre ont droit à ce traitement.
- Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des sociétés, il vaut peut-être la peine de rappeler que selon plusieurs analyses, une baisse des taux d'imposition des sociétés ne signifie pas nécessairement une diminution des revenus gouvernementaux, puisque la baisse peut être plus que compensée par les revenus provenant notamment d'une hausse de l'activité économique. La diminution du taux d'imposition des sociétés au fédéral en est une parfaite illustration, où malgré la baisse substantielle du taux d'imposition, les revenus en pourcentage du PIB n'ont pas diminué.⁶
- Le CPQ rappelle par ailleurs l'importance des taxes sur la masse salariale au Québec. Celles-ci constituent des taxes sur le capital humain qui agissent négativement sur l'embauche ou la croissance de la rémunération, et peuvent aussi avoir des effets sur les dépenses des entreprises en formation continue. Le gouvernement a procédé lors du dernier budget à des allègements de certaines ponctions fiscales sur la masse salariale pour l'embauche de travailleurs d'expérience. Ces allègements s'adressaient aux PME.

Recommandations

Recommandations transversales

Le CPQ recommande ainsi que le Québec vise à améliorer son classement au chapitre de la compétitivité fiscale de ses entreprises, étant donné en particulier la taille relativement petite de son économie, et ce sans oublier le fardeau réglementaire qui y est assez contraignant. Le besoin d'être compétitif sur la scène internationale et de pouvoir compter sur les exportations est donc d'autant plus important.

- Réduire le taux de cotisation sur la masse salariale (le taux de cotisation au FSS) pour les grandes entreprises (dont le taux est plus du double de celui des petites entreprises). N'oublions pas que les grandes entreprises sont souvent des employeurs qui fournissent les meilleurs salaires, ce qui est exactement la priorité du gouvernement en matière de politique économique.
- Ces allègements de cotisation pourraient aussi, notamment, viser des objectifs qui contribuent à répondre aux enjeux de main-d'œuvre (embauche des personnes de 60 ans et plus, besoins dans certains secteurs comme les centres d'hébergement et de soins de longue durée, etc.).

⁵ 26,5 % pour 2020. Le taux se situe entre 13 et 15 % pour les PME (11,5 % dans le reste du Canada).

⁶ <https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2016/02/Corporate-Income-Tax-Bird-Wilson.pdf>

- Réduire le taux d'imposition des grandes sociétés pour le rendre plus compétitif par rapport aux pays de l'OCDE, et en particulier les États-Unis, et fournir un avantage concurrentiel au Québec.

Deux éléments de fiscalité concernent des secteurs spécifiques :

- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction et des services puissent être assujetties au taux d'imposition le plus bas, comme les secteurs manufacturier et primaire.
- Éliminer la taxe compensatoire temporaire pour les institutions financières et les compagnies d'assurance, ce qui contribuerait à réduire l'écart des charges fiscales de ces sociétés entre le Québec et les autres provinces. Cette taxe devait être réduite au 31 mars 2017 et abolie en 2019. Le budget 2018 l'a prolongée de 5 ans.

CRÉDITS D'IMPÔT

Le CPQ rappelle que les crédits d'impôt ont en général leur utilité et que **la stabilité et prévisibilité à ce chapitre** sont nécessaires pour favoriser l'investissement et la poursuite des activités au Québec des entreprises qui les utilisent.

Il y a lieu toutefois de les ajuster pour s'assurer qu'ils soient adaptés, et ce, entre autres au chapitre des nouvelles réalités technologiques, régionales, et de la façon de faire des affaires (recours accru à la sous-traitance, utilisation accrue du numérique, etc.). Les crédits d'impôt permettraient ainsi mieux d'atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été créés, et favoriseraient des activités ou des secteurs d'innovation à forte valeur ajoutée.

Le CPQ propose ainsi les mesures spécifiques suivantes :

- Veiller à ce que les interventions fiscales ne se traduisent pas par une concurrence déloyale entre entreprises d'un même secteur d'activité ou faisant appel aux mêmes compétences. Il ne s'agit pas ici d'éliminer ce qui est en place, mais plutôt d'élargir l'admissibilité en fonction du travail plutôt que du type d'entreprise. Bref, ne pas déshabiller Paul pour habiller Jean.
- Adapter certains crédits d'impôt aux nouvelles réalités technologiques (c.-à-d. numérique, intelligence artificielle) au sein d'entreprises non nécessairement spécialisées, mais utilisant largement ces technologies.
- Ramener le taux du crédit d'impôt pour la R-D de 14 % à son taux d'origine de 17 %.
- Que les crédits d'impôt à la R-D tiennent mieux compte du cycle rapide de l'innovation technologique dans le secteur des TIC et qu'ils puissent être utilisés pour la commercialisation d'une innovation.
- Considérer rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau » (c.-à-d. les consultants travaillant pour un autre consultant engagé par une

entreprise). Ces frais ne sont pas considérés comme des contrats de main-d'œuvre et ne font donc pas partie des dépenses de R-D admissibles au crédit d'impôt.

- Dans le cas de l'aide aux médias, considérer aussi aider les médias non écrits pour la main-d'œuvre liée à la production de contenu, étant donné les difficultés en termes de revenus publicitaires par exemple.

ÉQUITÉ FISCALE

Le CPQ propose les mesures spécifiques suivantes :

- Que le gouvernement oblige les entreprises étrangères à s'inscrire au registre, à collecter et à remettre la TVQ sur la vente en ligne de biens physiques, comme c'est le cas pour les biens intangibles, à l'instar par exemple de l'Australie. Le projet pilote du Québec avec l'Agence des douanes du Canada n'a pas donné les résultats escomptés.
- Dans la même veine, le mode d'opération de plateformes numériques et d'agences de réservation en ligne pose parfois des enjeux au niveau de l'équité fiscale et de la conformité fiscale, avec l'impact potentiel sur les recettes fiscales de l'État. Il faut s'assurer que ces compagnies prélèvent les taxes (la TPS et la TVQ, taxe d'hébergement, ou autres), et surtout qu'elles les remettent correctement au gouvernement.

DÉFIS PUBLICS, AGILITÉ DE L'ÉTAT, INFRASTRUCTURES

La qualité des infrastructures publiques, notamment les routes, figure parmi les conditions de base du développement économique.

- La qualité de la gestion des projets et une juste évaluation des coûts d'entretien sont deux conditions essentielles et bien connues, mais encore trop souvent mal appliquées.
- Ainsi, il est important de prévoir des investissements ciblés, prévisibles et suffisants en infrastructures, notamment technologiques et de transport, en particulier pour l'entretien des actifs existants. En effet, malgré tous les investissements consentis le déficit au niveau des actifs n'a pas encore été comblé.
- Poursuivre les investissements pour établir un accès à des infrastructures numériques (Internet haute vitesse et réseau cellulaire) de qualité sur l'ensemble du territoire.
- Évaluer la suffisance des investissements en infrastructures compte tenu des besoins du Québec. Leur qualité est également indispensable, car les besoins sont multiples et cela implique de maximiser le rendement des fonds investis en visant les infrastructures qui favoriseront à long terme la performance économique et environnementale.

- Avec le gouvernement du Canada, prévoir des enveloppes appuyant l'innovation, la modernisation et la mise à niveau des infrastructures de transport, dont la restauration des infrastructures portuaires et aéroportuaires existantes.
- Renforcer le financement des projets d'infrastructures grâce à des modèles de financement innovants, tels que ceux convenus avec la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le domaine du transport en commun, lorsque de tels modèles sont appropriés, et en retenant les meilleures pratiques en la matière.

Pour le dynamisme du secteur de la construction :

- Se doter d'une grappe industrielle dédiée à l'innovation dans les infrastructures et le bâtiment, à l'instar des autres filières industrielles à fort potentiel.
- Encourager l'accès à la première propriété au moyen d'un régime d'épargne-propriété et d'un prêt intergénérationnel, ce qui peut bénéficier autant aux ménages qu'au secteur de la construction résidentielle.
- Renouveler le *programme RénoVert* et l'appliquer au parc locatif, ce qui contribue également à l'atteinte des objectifs environnementaux.

MOTEURS DE CROISSANCE : LA CAPACITÉ DES ENTREPRISES À CROÎTRE, INNOVER, ET SE DIVERSIFIER

Contexte et enjeux

La compétitivité et la prospérité de notre économie sont tributaires de la capacité des entreprises à croître, à innover et à se diversifier. Le gouvernement devra traduire en actions concrètes sa volonté d'augmenter le nombre d'emplois bien payés, en permettant aux entreprises d'être compétitives et en renforçant les conditions favorables à la croissance de leur productivité; cette croissance est d'autant plus urgente dans le contexte actuel de la rareté de la main-d'œuvre.

Le Québec doit réussir l'internationalisation de son économie, et les entreprises doivent être assez compétitives pour intégrer les chaînes de valeur mondiales. Cela implique entre autres le financement de plans d'investissement qui permettent aux entreprises d'évoluer dans des modèles d'affaires solides pour profiter des nouveaux leviers technologiques et des opportunités, pour innover et commercialiser sur le marché leurs innovations et permettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux en termes de croissance et de diversification des exportations. Les mesures doivent être adaptées aux différents besoins et réalités des entreprises, dans le respect des règles du commerce international. Il ne faut pas oublier non plus l'exportation de services qui pourraient bénéficier d'un soutien en termes d'information et d'accompagnement.

Les grandes entreprises ont un rôle particulièrement important dans l'internationalisation de l'économie. Or, seulement près de 0,18 % (soit 390) des entreprises privées du Québec comptent 500 employés ou plus, une part inférieure à celle estimée pour l'Ontario (0,21 % ou 900 entreprises).

Recommandations

Il est essentiel d'améliorer le rendement des grandes entreprises au chapitre de l'innovation et de l'internationalisation, de favoriser la croissance des PME innovantes, et d'augmenter le nombre de grandes entreprises innovantes en vue de favoriser la compétitivité et la croissance d'emplois de qualité. L'attraction de plus de filiales et d'investissements étrangers en général entraînerait aussi des avantages indéniables, notamment en termes d'exportations, de R-D et d'innovation.

Dans notre économie aux actifs de plus en plus immatériels, où la robotisation, la numérisation et l'intelligence artificielle occuperont une place prépondérante, **il est grand temps de se doter d'une politique industrielle en technologies de l'information.**

Voici par ailleurs d'autres recommandations sur des sujets plus spécifiques où une action est requise selon le CPQ.

Entrée des entreprises en bourse

L'inscription en bourse, sans être le seul, est certainement un levier économique de croissance très important pour les entreprises. Il semble qu'il soit utilisé de manière restreinte au Québec. En effet, dans l'ensemble, seules 184 sociétés québécoises sont inscrites à une bourse canadienne, ce qui représente environ 8,7 % des 2 112 entreprises canadiennes cotées à une bourse canadienne, même si leur poids dans la capitalisation boursière canadienne est plus grand. Rappelons par ailleurs que le Québec compte moins de grandes entreprises, et que ces entreprises sont moins grandes qu'en Ontario.

À l'égard de l'inscription en bourse, le CPQ propose :

- Tout d'abord, de documenter davantage cette question et de mettre en place des mesures pour favoriser l'inscription en bourse d'entreprises québécoises.
- À titre indicatif, considérer l'intérêt d'instaurer des incitatifs fiscaux pour investisseurs afin d'encourager la participation des investisseurs dans le financement de nos entreprises (par exemple une variante relativement simplifiée du Régime d'épargne-actions (REA), qui a clairement contribué à l'essor de grandes entreprises québécoises, ou des dispositions pour différer le gain en capital si celui-ci est réinvesti dans les PME publiques québécoises);
- Simplifier les exigences comptables et réglementaires pour les PME ouvertes.
- S'assurer que la fiscalité, l'admissibilité aux programmes gouvernementaux et la réglementation ne découragent pas l'entrée en bourse des entreprises québécoises.

Le CPQ invite également le gouvernement à encourager le démarrage, la croissance et la relève entrepreneuriale dans les firmes de gestion de fonds de placement en émergence.

Transfert d'entreprise

- Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, telle que celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente. Il serait pertinent aussi que le gouvernement du Québec s'entende avec le gouvernement fédéral afin que la législation fiscale à l'égard du transfert d'entreprise soit rapidement harmonisée.

Contrats publics

- Faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la réelle valeur des approvisionnements et plus ouverts à l'innovation.
- Lancer un programme gouvernemental « premier acheteur » pour favoriser l'innovation et sa commercialisation.
- Les donneurs d'ouvrage publics (tant le gouvernement du Québec, que les sociétés d'État, les institutions et les municipalités), commencent à voir certains enjeux poindre à l'horizon, quant à la capacité des fournisseurs de répondre à la demande et aux appels d'offres, surtout dans le secteur de la construction. Ceci est dû à plusieurs raisons interdépendantes : problèmes généralisés de disponibilité de main-d'œuvre, formules contractuelles décourageantes, besoins et conditions souvent irréalistes, tarifications désincitatives, réglementation improductive et enjeux répétés en matière de contestations et retards de paiement ne sont que quelques exemples. Ce n'est pas pour rien que le CPQ a insisté si fortement pour que le Québec se dote d'une stratégie nationale appropriée visant tout l'écosystème de la construction, et qu'il réitère sa position dans ce mémoire. Le temps est venu d'agir et d'adopter immédiatement les solutions requises à ce sujet, et le gouvernement doit s'asseoir avec l'ensemble des parties prenantes pour les mettre en œuvre rapidement.
- Des enjeux similaires commencent à apparaître aussi dans le domaine des services informatiques.

LE PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS

Le CPQ souhaite aborder la question du Programme des immigrants investisseurs du Québec (PIIQ) qui fait l'objet d'un moratoire de huit mois depuis le mois d'octobre 2019. Le CPQ est d'avis que ce moratoire envoie un signal négatif sur la scène internationale auprès des immigrants investisseurs. Bien que nous reconnaissons que ce programme peut être amélioré, nous notons que de nombreux pays déploient des efforts significatifs pour attirer cette catégorie d'immigrants. Mettre le Québec hors circuit, ne serait-ce que le temps du moratoire, risque de nous mettre loin de leur radar pour plusieurs années. Rappelons que, selon Investissement Québec (IQ), les retombées économiques du PIIQ sont nombreuses, tant pour les entreprises québécoises que pour le gouvernement lui-même qui peut emprunter à 0 % d'intérêt. Ce programme sert notamment à financer des PME au moyen du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises (le PIIAE) et à financer le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) avec des retombées en termes d'emploi et de productivité.⁷ Un petit écosystème financier s'est aussi bâti autour de ce programme qui a permis de développer une expertise et assuré une vérification diligente auprès des candidats. Le CPQ est d'avis que le programme doit être amélioré, notamment pour ce qui est du faible taux de rétention des immigrants investisseurs au Québec, mais qu'il faut reconnaître ses bénéfices.

⁷ Une étude de la firme Aviseo Conseil, *Programme des immigrants investisseurs : analyse des impacts économiques, de juin 2019* abonde dans le même sens et évalue un ensemble d'autres avantages reliés à ce programme.

ÉCONOMIE VERTE ET LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contexte et enjeux

Plus que jamais, le CPQ estime que le Québec doit réussir son virage vers une économie sobre en carbone; le CPQ et ses membres reconnaissent l'urgence d'agir en matière de changements climatiques. Toutefois, il rappelle que les émissions de GES ne connaissent pas de frontière et que si nos entreprises arrêtent de produire, d'autres le feront, dans des juridictions parfois voisines et avec une empreinte carbone plus élevée. Il faut donc aider nos entreprises à innover et à travailler ensemble pour trouver des solutions de façon réaliste. Des exigences trop sévères en matière environnementale risquent de miner la compétitivité de nos entreprises alors qu'elles produisent des biens qui sont en demande et qui peuvent parfois contribuer à leur tour à la réduction des GES (pensons à l'aluminium, au bois, et aussi au ciment).

Par l'entremise de l'élaboration à venir d'un prochain Plan d'électrification et des changements climatiques 2030 (PECC), le CPQ souhaite que le gouvernement saisisse l'opportunité de concilier davantage développement économique et lutte aux changements climatiques, et de favoriser l'innovation et l'investissement.

- Le gouvernement devra procurer le soutien, notamment financier, à l'ensemble des entreprises pour accélérer le rendement des investissements réalisés dans le but de réduire leurs émissions de GES. Les incitatifs devraient prendre en considération l'ensemble des coûts sur le cycle de vie des projets et des équipements (investissement, coûts d'exploitation, etc.).
- Tout en encourageant l'électrification, il faut accompagner des filières industrielles en transition, de même que des filières émergentes, que ce soit en énergie renouvelable ou de l'économie circulaire.
- Par ailleurs, pour atteindre les objectifs, il faut aussi réussir à favoriser les changements de comportement, par exemple un déplacement de l'auto solo vers le transport collectif, tout en s'assurant que les alternatives soient disponibles et intéressantes.

Recommandations

Le CPQ propose les mesures suivantes :

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Créer des incitatifs fiscaux qui encouragent les entreprises ou des secteurs économiques particuliers à adapter leurs techniques de production et de commercialisation pour se tourner davantage vers l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité et le recyclage.

VALORISATION DES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE

L'utilisation de l'électricité comme source d'énergie propre est favorable à la compétitivité de nos entreprises, à l'attraction d'investissements étrangers ainsi qu'au développement économique du Québec en même temps qu'à la réduction des émissions de GES. Il faut aussi de toute évidence continuer d'exploiter notre capacité hydroélectrique vers les marchés de l'exportation.

Il est également nécessaire de développer d'autres types d'énergies (propres et de transition) permettant de diversifier les sources et de maximiser leur efficacité. La valorisation des différentes sources d'énergie peut aussi s'apprécier sur un horizon de cycle de vie d'un produit.

GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR)

Si le gaz naturel est considéré comme une énergie de transition, le gaz naturel renouvelable (GNR) est une énergie renouvelable à part entière qui offre un potentiel de développement considérable. Celui-ci permet non seulement de réduire les GES dans le secteur de la production d'énergie en développant un combustible provenant de source propre, il permet également de diminuer l'empreinte carbone des activités d'autres secteurs économiques, comme l'agriculture ou la valorisation des matières résiduelles. De plus, comme le démontre l'exemple de l'Europe, où plus de 700 projets de production injectent du gaz naturel renouvelable dans les réseaux gaziers, l'industrie du GNR favorise le développement économique, les investissements en région et l'amélioration de la balance commerciale.

Le gouvernement a démontré son intérêt d'appuyer le développement d'une filière du GNR au Québec, et l'a identifiée comme un levier du mix énergétique renouvelable futur ayant des externalités positives importantes. Il doit poursuivre sur cette voie en assurant un développement prévisible de la filière. Un programme de subvention dédié aux projets de production de GNR apparaît comme le meilleur véhicule pour assurer le succès du développement.

- **Le CPQ sollicite le gouvernement pour investir les montants suffisants dans son budget 2020, afin d'assurer le succès des projets déjà prêts à être construits. Nous suggérons également que le PECC prévoie des sommes pour assurer le développement technologique nécessaire à un développement pérenne du GNR.**

Bien que cette filière en soit encore à ses balbutiements, son déploiement à plus large échelle est une occasion à saisir et à concrétiser. Le Québec présente un fort potentiel de production de GNR. Celui-ci pourrait atteindre les deux tiers de la consommation actuelle de gaz naturel conventionnel. Le recours à ces volumes de GNR contribuerait à éviter l'émission de 7,2 Mt de GES, avec des retombées économiques et de développement régional.

HYDROGÈNE

L'hydrogène présente un fort potentiel de diminution d'émissions de GES provenant de plusieurs secteurs. Toutefois, cette filière nécessitera beaucoup de recherche et d'investissements avant de devenir une industrie rentable.

- Le CPQ encourage le gouvernement à explorer l'ensemble des possibilités qui lui sont proposées et de prévoir des incitatifs autant pour les sociétés d'État que pour les entreprises privées voulant développer cette filière.

RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE 2030 (PMD)

Le secteur des transports est responsable de plus de 43 % des émissions de GES au Québec, et il est également indispensable à notre développement économique. Il faut donc y porter une attention particulière.

Le Chantier sur le financement de la mobilité travaille sur la question et devrait présenter ses recommandations bientôt, mais il est important de ne pas perdre de vue les liens étroits qui existent entre les dossiers et d'accorder à ce secteur les ressources nécessaires dans ce budget.

Voici donc les recommandations du CPQ, dont plusieurs ont été soumises dans le cadre du Chantier sur le financement de la mobilité ou du PECC:

- Bonifier les programmes de financement du transport en commun à l'intention des municipalités et des sociétés de transport, notamment par un meilleur partage des coûts d'exploitation entre les municipalités et le ministère des Transports.
- Poursuivre la croissance des investissements prévus en transport collectif en visant une hausse de 5 %, et rééquilibrer le financement entre transport collectif et transport routier.
- Rendre l'acquisition d'un véhicule électrique compétitive par rapport au véhicule à essence en tenant compte des besoins en régions et des familles.
- Tel que mentionné ci-dessus, prévoir des mesures incitatives au covoiturage.
- Le CPQ considère pertinente l'électrification des transports, en particulier pour les flottes de véhicules légers et moyens. En ce qui concerne les véhicules lourds servant au transport de marchandises, leur électrification représente un défi technique et opérationnel à court et à moyen terme. Pourtant, ce segment représente à lui seul 25 % des émissions de GES du secteur des transports. Nous devons agir immédiatement en utilisant davantage de carburants alternatifs. Leur déploiement doit donc être accéléré par des programmes financiers flexibles qui pourront servir autant à l'acquisition de véhicules, à la formation qu'aux infrastructures de ravitaillement et d'entretien. Ces mesures financières s'ajouteraient à celle toujours très attendue et s'élevant à 2,9 M\$ dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, afin de soutenir l'infrastructure de ravitaillement au gaz naturel pour les véhicules lourds.
- Soutenir davantage l'innovation dans le domaine du transport, puisque la disponibilité de sources d'énergie à plus faible empreinte carbone est encore loin d'être adaptée aux différents modes de transport, notamment celui des marchandises.
- Renforcer les programmes de conversion pour tous les modes de transport de marchandises afin d'améliorer leur productivité énergétique, notamment :

- *Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF)*
- *Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI)*
- *Reconduire le programme Écocamionnage jusqu'en 2030 et le bonifier :*

Le programme Écocamionnage favorise et accélère l'utilisation d'équipements et de technologies qui améliorent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions de GES dans le domaine du transport des marchandises. Une planification quinquennale du programme Écocamionnage permettrait d'en assurer une meilleure prévisibilité et une plus grande visibilité. L'annonce à l'avance des modalités de renouvellement du programme permettrait aux entreprises de transport de travailler en amont leur vision stratégique. Les critères d'admissibilité du programme pourraient aussi être élargis afin de faciliter la transition vers les carburants alternatifs et l'accès à l'innovation.

ÉCOFISCALITÉ

Le CPQ appuie les principes d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur. Il rappelle toutefois que pour être efficace sans nuire à notre économie, l'écofiscalité doit être « neutre » et ne pas entraîner une hausse du fardeau fiscal. Par exemple, le CPQ a déjà affirmé qu'il ne s'opposait pas à l'idée d'une taxe kilométrique dans la mesure où elle remplace la taxe essence et qu'elle contribue à financer les infrastructures routières. De plus il est essentiel de faire les analyses nécessaires pour identifier l'ensemble des bénéficiaires et des payeurs, et de faire l'inventaire de l'ensemble des mesures écofiscales qui existent déjà⁸.

Rappelons par ailleurs que depuis le 1^{er} avril 2019, le gouvernement fédéral impose une redevance payable par les transporteurs routiers menant des opérations commerciales et utilisant un combustible dans une province assujettie.

- Il est demandé aux deux ordres de gouvernement de mettre en place des mécanismes permettant de retrouver un équilibre concurrentiel pour les transporteurs du Québec. Un de ces mécanismes serait par exemple que le Québec mette en place un crédit sur la taxe carbone « québécoise » si le carburant est acheté au Québec, mais consommé à l'extérieur de la province. Un autre serait que le Québec applique également une redevance aux transporteurs de l'extérieur de la province en fonction de leur kilométrage (consommation) au Québec.

SPEDE

Les orientations et les règles de fonctionnement 2024-2030 qui ont été proposées pour le SPEDE en septembre 2019 ont soulevé plusieurs préoccupations. En particulier, ces orientations omettent de tenir compte adéquatement de considérations technologiques et manquent de réalisme. La proposition de consigne, malgré ses objectifs louables, s'apparentait dans la pratique à une taxe.

À ce sujet, le CPQ recommande de :

- Protéger l'économie québécoise et la compétitivité des entreprises en accordant suffisamment d'allocations gratuites. Il n'y a d'ailleurs pas vraiment d'obligation de réduire les allocations gratuites

⁸ Notons sur ce dernier point l'analyse de la Chaire en fiscalité et en finances publiques, qui constitue un excellent début <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/inventaire-des-mesures-ecofiscales-quebecoises/>.

pour atteindre les objectifs de 2030, puisque le plafond et le prix sur le marché du carbone permettent d'y arriver.

- Éviter que les incitatifs à l'investissement comportent beaucoup de contraintes (sans appariement, qu'ils couvrent aussi les frais d'exploitation, etc.) pour qu'ils soient pertinents pour les entreprises et puissent leur permettre de réduire leurs émissions tout en étant concurrentielles.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1- Main-d'œuvre

- **S'assurer que le travail soit toujours payant, et ce, en particulier pour les travailleurs plus âgés qui sont admissibles aux prestations du RRQ, pour les travailleurs à temps partiel ou pour les travailleurs à faible revenu.**
- **Une logique similaire s'applique aussi pour l'employeur, pour ce qui est par exemple des cotisations sur la masse salariale, des coûts en matière d'assurances collectives ou autres avantages sociaux, de la formation, etc.**
- **Adapter les horaires des cégeps pour répondre en particulier aux besoins de secteurs de nature davantage saisonnière, notamment le secteur touristique.**

2- Fardeau réglementaire des entreprises et législation du travail

- **Poursuivre les efforts d'allègement réglementaire et administratif, et s'assurer du respect de la règle du « un pour un ».**
- **Veiller à ce que toute nouvelle disposition législative ou réglementaire soit appuyée par des études d'impact rigoureuses et tienne compte d'effets non désirables contraires à l'effet recherché.**
- Maintenir les dispositions actuelles concernant les clauses de différenciation dans les régimes de retraite et d'avantages sociaux.
- La prochaine réforme des deux lois sur la santé et sécurité du travail ne doit pas introduire de nouvelles obligations aggravant le déséquilibre pour les employeurs.
- Unifier l'administration fiscale.
- S'assurer que les dispositions réglementaires ne discriminent pas entre entreprises d'un même secteur selon leur statut juridique.

3- Fiscalité et finances publiques

Finances publiques

Pour une culture de performance au sein de l'administration publique, le CPQ recommande :

- **Instaurer une culture de gestion budgétaire basée sur les résultats plutôt que sur les moyens, par l'instauration d'un système de gestion incitant à la performance des administrations et des organismes publics;**
- **Améliorer et assurer un suivi rigoureux des systèmes d'évaluation de la performance des programmes et du personnel, au sein de la fonction publique, et les compléter par des stratégies de mise à jour des connaissances et de développement des talents et des compétences.**

Santé

- **Miser davantage sur l'innovation.**
- **Optimiser l'apport de chacun des acteurs et partenaires, publics et privés.**
- **Miser sur des mécanismes et des politiques qui favorisent la décentralisation, la responsabilisation des acteurs et la concurrence.**

- Miser sur des modes d'octroi de contrats publics qui favorisent l'innovation et les décisions basées sur la « valeur ».
- Mettre en place un comité d'experts chargé d'analyser les besoins futurs en termes de soins de longue durée pour les personnes en perte d'autonomie, et les pistes pour y répondre.

Éducation

- Continuer d'investir de manière probante dans le financement en éducation à tous les niveaux d'enseignement en s'assurant que les budgets en éducation augmentent au-delà des coûts de système.
- Optimiser l'apport des écoles privées en complémentarité avec les écoles publiques pour répondre aux besoins selon les réalités démographiques des différentes régions et pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers.
- Moduler les règles de financement et assurer une souplesse des programmes pour répondre aux besoins particuliers des établissements scolaires publics et privés.
- Reconnaître les besoins des établissements publics et privés pour le maintien des infrastructures afin d'assurer des conditions propices à la réussite des élèves.
- Reconnaître l'apport des organismes communautaires.

Fiscalité

Fiscalité des entreprises

- Réduire le taux de cotisation sur la masse salariale (le taux de cotisation au FSS) pour les grandes entreprises.
- Réduire le taux d'imposition des grandes sociétés pour le rendre plus compétitif par rapport aux pays membres de l'OCDE, et en particulier les États-Unis, et fournir un avantage concurrentiel au Québec.
- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction et des services puissent être assujetties au taux d'imposition le plus bas, comme les secteurs manufacturier et primaire.
- Éliminer la taxe compensatoire temporaire pour les institutions financières et les compagnies d'assurance, ce qui contribuerait à réduire l'écart des charges fiscales de ces sociétés entre le Québec et les autres provinces. Cette taxe devait être réduite au 31 mars 2017 et abolie en 2019. Le budget 2018 l'a prolongée de 5 ans.
- Assurer une stabilité et prévisibilité au chapitre des crédits d'impôt.
- Veiller à ce que les interventions fiscales ne se traduisent pas par une concurrence déloyale entre entreprises d'un même secteur d'activité ou faisant appel aux mêmes compétences.
- Adapter certains crédits d'impôt aux nouvelles réalités technologiques.
- Ramener le taux du crédit d'impôt pour la R-D de 14 % à son taux d'origine de 17 %.
- Considérer rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau ».
- Considérer aussi aider les médias non écrits pour la main-d'œuvre liée à la production de contenu.

Équité fiscale

- Obliger les entreprises étrangères à s'inscrire au registre, à collecter et à remettre la TVQ sur la vente en ligne de biens physiques.
- Dans la même veine, le mode d'exploitation de plateformes numériques et d'agences de réservation en ligne pose parfois des enjeux au niveau de l'équité fiscale et de la conformité fiscale.

4- Défis publics, agilité de l'État, infrastructures

- La qualité de la gestion des projets et une juste évaluation des coûts d'entretien sont deux conditions essentielles et bien connues, mais encore trop souvent mal appliquées.
- Prévoir des investissements ciblés, prévisibles et suffisants en infrastructures, notamment technologiques et de transport, en particulier pour l'entretien des actifs existants.
- Évaluer la suffisance des investissements en infrastructures compte tenu des besoins du Québec.
- Maximiser le rendement des fonds investis, en visant les infrastructures qui favoriseront à long terme la performance économique et environnementale.
- Avec le gouvernement du Canada, prévoir des enveloppes appuyant l'innovation, la modernisation et la mise à niveau des infrastructures de transport, dont la restauration des infrastructures portuaires et aéroportuaires existantes.
- Renforcer le financement des projets d'infrastructures grâce à des modèles de financement innovants, tels que ceux convenus avec la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le domaine du transport en commun, lorsque de tels modèles sont appropriés, et en retenant les meilleures pratiques en la matière.

Pour le dynamisme du secteur de la construction :

- Se doter d'une grappe industrielle dédiée à l'innovation dans les infrastructures et le bâtiment, à l'instar des autres filières industrielles à fort potentiel.
- Encourager l'accès à la première propriété au moyen d'un régime d'épargne-propriété et d'un prêt intergénérationnel, ce qui peut bénéficier autant aux ménages qu'au secteur de la construction résidentielle.
- Renouveler le *programme RénoVert* et l'appliquer au parc locatif, ce qui contribue également à l'atteinte des objectifs environnementaux.

5- Moteurs de croissance : la capacité des entreprises à croître, innover, et se diversifier

À l'égard de l'inscription en bourse, le CPQ propose :

- **Tout d'abord, de documenter davantage cette question et de mettre en place des mesures pour favoriser l'inscription en bourse d'entreprises québécoises.**
- **Encourager le démarrage, la croissance et la relève entrepreneuriale dans les firmes de gestion de fonds de placement en émergence.**

Transfert d'entreprise

- **Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille. Il serait pertinent aussi que le gouvernement du Québec s'entende avec le gouvernement fédéral afin que la législation fiscale à l'égard du transfert d'entreprise soit rapidement harmonisée.**

Contrats publics

- **Faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la réelle valeur des approvisionnements et plus ouverts à l'innovation.**
- **Lancer un programme gouvernemental « premier acheteur » pour favoriser l'innovation et sa commercialisation.**
- **Se doter d'une stratégie nationale appropriée visant tout l'écosystème de la construction.**
- **S'asseoir avec l'ensemble des parties prenantes pour adopter immédiatement et mettre en œuvre rapidement les solutions requises quant à la capacité des fournisseurs de répondre à la demande et aux appels d'offres.**

6- Économie verte et lutte aux changements climatiques

- **Procurer le soutien, notamment financier, à l'ensemble des entreprises pour accélérer le rendement des investissements réalisés dans le but de réduire leurs émissions de GES.**
- **Tout en encourageant l'électrification, accompagner des filières industrielles en transition de même que des filières émergentes, que ce soit en énergie renouvelable ou de l'économie circulaire.**
- **Réussir à favoriser les changements de comportement, par exemple un déplacement de l'auto solo vers le transport collectif, tout en s'assurant que les alternatives soient disponibles et intéressantes.**
- **Investir les montants suffisants dans le budget 2020 du Québec dans le gaz naturel renouvelable (GNR), afin d'assurer le succès des projets déjà prêts à être construits, et prévoir des sommes pour assurer le développement technologique nécessaire à un développement pérenne du GNR.**
- **Hydrogène : explorer l'ensemble des possibilités proposées et prévoir des incitatifs autant pour les sociétés d'État que pour les entreprises privées voulant développer cette filière.**

Renforcer la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable 2030 (PMD)

- **Bonifier les programmes de financement du transport en commun.**
- **Prévoir des mesures incitatives au covoiturage.**
- **Rendre l'acquisition d'un véhicule électrique compétitive par rapport au véhicule à essence en tenant compte des besoins en régions et des familles.**
- **Miser sur l'électrification des flottes de véhicules légers et moyens. En ce qui concerne les véhicules lourds servant au transport de marchandises, agir immédiatement en utilisant davantage de carburants alternatifs.**
- **Soutenir davantage l'innovation dans le domaine du transport.**
- **Renforcer les programmes de conversion pour tous les modes de transport de marchandises afin d'améliorer leur productivité énergétique, notamment reconduire le programme Écocamionnage jusqu'en 2030 et le bonifier.**

Écofiscalité : le principe de l'écofiscalité, que le CPQ appuie, doit être « neutre » et ne pas entraîner une hausse du fardeau fiscal.

SPEDE

- **Protéger l'économie québécoise et la compétitivité des entreprises en accordant suffisamment d'allocations gratuites.**
- **S'assurer que les incitatifs à l'investissement soient pertinents pour les entreprises afin de leur permettre de réduire leurs émissions tout en étant concurrentielles.**



CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

1010, RUE SHERBROOKE OUEST | BUREAU
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R7 | 510

514 288-5161 OU 1 877 288-5161

CPQ.QC.CA
